

DESTINATION ANTICOSTI

PLAN D' ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (PHASES 1, 2 ET 3)

Présenté à :

Municipalité de L'Île-D'Anticosti

Par :

**Jacques Lévesque, gestion et développement touristique
Ressource externe, Tourisme Côte-Nord**

Avril 2022

PLAN D' ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (PHASES 1, 2 ET 3)

En préparation pour la *nouvelle ère touristique* engendrée par la candidature d'Anticosti comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti s'affaire à la préparation d'un projet d'expansion de ses activités touristiques. Ce projet que l'on nomme « Destination Anticosti » émane de la Stratégie de tourisme d'août 2020, il est l'affirmation d'un leadership municipal porté par les volontés citoyennes. Il permettra à la communauté d'offrir aux éventuels visiteurs un produit écotouristique complémentaire aux activités déjà offertes sur Anticosti, soit la chasse et la pêche sportives.

À l'intérieur d'une zone de près de cent kilomètres carrés, adjacente au village de Port-Menier, Destination Anticosti (organisme à être constitué) proposera un amalgame de produits composé d'activités de plein air, de découvertes de la nature et de la culture anticostienne, combiné à de l'hébergement expérientiel.

Depuis mai 2021, avec le support du ministère du Tourisme du Québec et de Tourisme Côte-Nord, la Municipalité fait cheminer ce projet, une importante étape de validation des concepts par un groupe d'experts multidisciplinaires réalisée en septembre 2021, en a confirmé la pertinence.

Le conseil municipal a établi par consensus en décembre 2021 les balises à donner à ce projet, elles sont :

- Générer des gains économiques et sociaux;
- Diversifier l'offre touristique existante;
- Développer une offre de calibre mondial s'adressant à une clientèle non-consommatrice de faune;
- Répondre à une demande et un besoin exprimé par les clientèles qui veulent découvrir Anticosti sous un autre angle;
- Devenir une destination écotouristique reconnue;
- Se développer en affinité avec les règles et exigences de la Réserve de biodiversité d'Anticosti;
- Occuper à des fins économiques et sociales cette dernière partie du territoire, libre d'affectation (93 km²);
- Intégrer le noyau villageois au concept;
- Maintenir la qualité de vie des résidents;
- Générer la rétention de jeunes anticostiens par la création d'emplois stables;
- Stimuler la fierté locale;
- Favoriser les contacts entre les visiteurs et les résidents;
- Développer l'offre d'hébergement pour touristes et employés du tourisme;

- Poursuivre et améliorer l'activité touristique en place; (camping, hébergement Pointe-Ouest, BAT, musée, navette, sentiers pédestres, etc.);
- Rehausser le niveau d'accueil touristique par un concept de « communauté hôte »;
- Stimuler l'activité économique des commerces locaux;
- Contribuer à la mise en valeur des qualités géologiques et paléontologiques de l'île;
- Mettre en valeur le patrimoine humain, historique et contemporain, de l'île;
- Confier le développement, la gestion et l'opération à un organisme sans but lucratif dans lequel la Municipalité de l'Île-d'Anticosti occupera une place prépondérante au sein du conseil d'administration

Dans le respect de ces lignes directrices, Destination Anticosti se voit confié par la Municipalité, la responsabilité de prendre en charge et de réaliser les différentes composantes énumérées ci-après :

- Développer une gamme de produits écotouristiques de calibre mondial;
- Développer de l'hébergement expérientiel et écologiques;
- Développer dans le respect du milieu naturel;
- Intégrer l'écoresponsabilité dans l'ensemble des volets de l'entreprise;
- Développer plusieurs activités de plein-air et de mieux-être;
- Développer les activités d'observation de la faune et du milieu naturel;
- Développer les activités sociales visant à favoriser les contacts entre les résidents et les touristes (ex : feux de camp sur le rivage, banquet de homard en plein air, etc.);
- Développer une programmation culturelle (ex : land art)
- Consolider le réseau de sentiers de randonnée pédestre existant et développer des circuits en boucles;
- Augmenter la capacité d'accueil du camping;
- Intégrer le noyau villageois et ses aménagements aux produits et activités offerts;
- Mettre en valeur le milieu marin;
- Mettre en valeur les paysages;
- Mettre en valeur la riche histoire de l'île;
- Protéger et poursuivre la rénovation de la Maison du Douanier, dernier témoin d'une époque marquante de l'île et adapter ce lieu pour qu'il devienne un point d'ancrage et qu'il contribue à la signature de Destination Anticosti.

Pour ce faire, Destination Anticosti devra franchir cinq phases de développement:

1. Constituer l'organisme gestionnaire et le doter d'une structure administrative adéquate (2022);
2. Réaliser diverses études préalables à la réalisation des aménagements projetés (2022 et 2023);
3. Élaborer un plan d'affaires et procéder aux demandes de financement (2022);
4. Réaliser les différentes constituantes du projet (2023);
5. Mettre en opération et gérer l'entreprise touristique (2024).

Le présent document présente les phases 1, 2 et 3 du développement de Destination Anticosti.

- PHASE 1 -

**CONSTITUER L'ORGANISME GESTIONNAIRE ET LE DOTER D'UNE STRUCTURE
ADMINISTRATIVE ADÉQUATE
(2022)**

1.1 Création d'un organisme gestionnaire

Actions	
1.1.1	Créer un OSBL (Partie 3 de la loi sur les compagnies du Québec).
1.1.2	Constituer un conseil d'administration avec majorité à la M Î-A.
1.1.3	Déterminer qui seront les officiers.
1.1.4	Définir la vision, la mission et les valeurs.
1.1.5	Amorcer les réflexions sur le fonctionnement de l'organisme (besoins RH, modus operandi, profil de clientèle, mise en marché, etc.).
1.1.6	Définir les rôles et responsabilités des administrateurs.
1.1.7	Préciser le rôle du conseil d'administration face à l'administration municipale.

1.2 Approche territoriale

Actions	
1.2.1	Obtenir l'assurance auprès des autorités gouvernementales que la Municipalité de l'Île-d'Anticosti ou un organisme qu'elle mandate, soit reconnue comme seul gestionnaire touristique sur le territoire visé par le projet (Secteur Ouest, zone de 93 km ² adjacente au périmètre urbain).

1.3 Ressources humaines

Actions	
1.3.1	Retenir les services d'un conseiller stratégique en développement touristique pour guider le développement des phases 1, 2 et 3.
1.3.2	Recruter une ressource humaine pour prendre en charge la réalisation des actions de la phase 2 et éventuellement la direction de l'organisme.

1.4 Relations avec le milieu

Actions	
1.4.1	Présenter Destination Anticosti à chacune des entités qui intervient ou interviendra sur le territoire d'Anticosti : MTO, MERN, MAMH, MFFP, SÉPAQ, Pourvoirie du Lac

	Geneviève, CATRA (territoire des résidents), Réserve de biodiversité (MELCC), Site du patrimoine mondial, CCIA, École Saint-Joseph, commerces locaux, etc.
1.4.2	Définir les interrelations potentielles entre DA et les différents organismes, entreprises, ministères, etc.
1.4.3	Établir un processus d'information en continu envers la communauté (bulletin aux citoyens, entrevues radio communautaire, etc.).

1.5 Financement

Actions	
1.5.1	Utiliser la balance des ressources financières de la première entente de développement entre le ministère du Tourisme et Tourisme Côte-Nord pour le développement touristique d'Anticosti.
1.5.2	Identifier les sources potentielles de financement, pour les phases 1, 2 et 3
1.5.3	Solliciter une pour deux années subséquentes le ministère du Tourisme du Québec pour assurer le développement des phases 1, 2 et 3.

1.6 Mise en marché

Actions	
1.6.1	Confier un mandat à des professionnels pour développer une image de marque (logo, couleurs officielles, signature, etc.).
1.6.2	Mettre à niveau le site Internet en fonction de l'évolution de l'évolution du projet.
1.6.3	Adhérer aux organismes touristiques régional et sectoriels (Tourisme Côte-Nord, Aventure et écotourisme Québec, Rando Québec, etc.).
1.6.4	Demeurer à l'affût d'opportunités à considérer dans un éventuel plan de mise en marché.
1.6.5	Réaliser d'un plan marketing complet et prévoir sa mise en œuvre préalablement à l'opération en 2024.

1.7 Développement durable

Actions	
1.7.1	Adhérer aux principes du développement durable et doter l'organisme d'une charte et d'un guide de procédures.
1.7.2	Intégrer l'écoresponsabilité dans l'ensemble des volets de l'entreprise.
1.7.3	Développer tout le projet dans le respect absolu du milieu naturel.
1.7.4	Se référer à la direction du certificat en tourisme durable de l'Université Laval (expert ayant participé à la validation des concepts) pour obtenir un avis et des références d'experts.

- PHASE 2 -

**RÉALISER DIVERSES ÉTUDES ET ENTENTES PRÉALABLES
À LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS
(2022-2023)**

2.1 Rénovation des unités d'hébergement de Pointe-Ouest

Actions	
2.1.1	Déterminer la vocation touristique définitive de ces unités (ex : résidences de tourisme).
2.1.2	Planifier un réaménagement en fonction de son utilisation touristique.
2.1.3	Maintenir le cachet (gardien de phares) de ces bâtiments.
2.1.4	Utiliser l'expertise interne des services techniques municipaux pour une première évaluation.
2.1.5	Requérir les services de spécialistes de l'aménagement d'unités de location touristiques pour déterminer les travaux à effectuer pour hausser la qualité de l'expérience et rendre ces unités aux normes.
2.1.6	Évaluer les coûts de rénovation.
2.1.7	Identifier et solliciter le financement nécessaire.
2.1.8	Réaliser les travaux en phase 4 (2023).

2.2 Évaluations des sites pour hébergement et activités

Actions	
2.2.1	Consulter le schéma d'aménagement de la MRC de la Minganie et le plan d'urbanisme municipal.
2.2.2	Sélectionner différents sites pour les vocations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Hébergement touristique• Aire centrale de services• Animation/interprétation• Bureau d'accueil et information
2.2.3	Procéder à une analyse en profondeur des sites (terrains) déjà sous propriété municipale qui font partie des zones d'exclusion de la Réserve de biodiversité d'Anticosti
2.2.4	Faire évoluer ce volet avec la collaboration des aménagistes de la MRC de la Minganie.
2.2.5	S'assurer que les sites choisis répondent aux exigences de la Réserve de biodiversité d'Anticosti.
2.2.6	Utiliser les services d'experts pour supporter la démarche de choix des sites (Re : madame Pascale Marcotte, UL, spécialisée dans ce domaine).

2.3 Construction unités d'hébergement touristique

Actions	
2.3.1	Mener une réflexion approfondie pour définir les attentes face à cet important volet du projet.
2.3.2	Définir les concepts (ex : nombre d'unités, capacité d'accueil, un ou plusieurs sites, empreinte au sol, énergie, périphériques tels que spas et saunas, etc.).
2.3.3	Analyser les formes de partenariats potentielles. Ex : <ul style="list-style-type: none">• Contrat de construction, Destination Anticosti est propriétaire des bâtiments et les opère elle-même• Contrat d'opération par une partenaire externe• Vente de terrains à un partenaire externe aux fins de construire et opérer les unités avec redevance à Destination Anticosti• Etc. Plusieurs formes possibles.
2.3.4	Validation par la Municipalité et ses services juridiques du modèle de partenariat le mieux adapté à la situation.
2.3.5	Solliciter des propositions selon la forme de partenariat retenue.
2.3.6	Retenir les services d'une entreprise et prendre les ententes contractuelles.
2.3.7	Construire en 2023.

2.4 Agrandissement Camping du Château

Actions	
2.4.1	Analyse de potentiel de nouveaux emplacements dans l'environnement immédiat du camping actuel.
2.4.2	Tenir compte d'un éventuel départ de randonnée pédestre vers les sentiers de l'Ouest.
2.4.3	Analyse de la capacité des installations sanitaires actuelles à desservir un plus grand nombre d'usagers.
2.4.4	Planifier, cartographier un agrandissement potentiel et en évaluer les coûts.
2.4.5	Obtenir les autorisations nécessaires, le cas échéant.
2.4.6	Monitorer minutieusement l'achalandage du camping.

2.5 Développement de la randonnée pédestre

Actions	
2.5.1	Planifier les nouveau parcours (travail théorique en cours de réalisation par Rando-Québec).
2.5.2	Inclure ces sept éléments majeurs dans la planification : <ul style="list-style-type: none">• Aménager le départ des sentiers au site de la Pointe du Château;• Aménager un tronçon entre le site du Château Menier et l'actuel départ près de la rivière Plantain;• Mise à niveau de l'infrastructure sentier existant;

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des boucles en fonction des distances quotidiennes optimales et des niveaux de difficulté; • Aménager plusieurs percées visuelles vers le Golfe Saint-Laurent; • Faire valider par la RBA les tronçons à aménager à l'intérieur des limites de l'aire protégée; • Planifier une signalisation du réseau de sentiers.
2.5.3	Valider la planification sur le terrain en juin et août 2022 avec Rando-Québec.
2.5.4	Débuter les aménagements dès que possible (été/automne 2022) et les finaliser en 2023.
2.5.5	Maintenir le lien de service avec Rando-Québec pour la supervision des travaux pendant la période d'aménagement.

2.6 Développement des activités de plein air

Actions	
2.6.1	Établir contact avec les intervenants de l'association sectorielle Aventure et Écotourisme Québec (AEQ).
2.6.2	Obtenir une collaboration pour l'élaboration d'un plan de développement des activités de plein air (ex : Kayak de mer, sentiers de vélo, etc.).
2.6.3	Réaliser les aménagements et procéder à l'acquisition d'équipements en 2023.

2.7 Développement des activités culturelles

Actions	
2.7.1	Établir contact avec différents experts, consultant, firmes, etc. pour valider leur intérêt face à ce chantier d'identification de l'ADN culturelle d'Anticosti et les inviter à formuler une proposition de services.
2.7.2	Communiquer et consulter les intervenants du domaine culturel de la région Côte-Nord.
2.7.3	Confier le mandat de réalisation d'une planification d'activités culturelles à offrir à un public international.
2.7.4	Maintenir un lien avec les responsables de ce volet au Centre d'interprétation.
2.7.5	Mettre en œuvre la programmation culturelle en 2024.

2.8 Développement des activités d'observation et d'interprétation de la faune et du milieu naturel

Actions	
2.8.1	Cibler des experts aptes à développer les contenus.
2.8.2	Structurer une offre sur la base de contenu scientifique vulgarisé pour atteindre le public cible.
2.8.3	Voir à la faisabilité d'aménager un sentier d'interprétation à même le circuit de randonnée pédestre.

2.8.4	Développer progressivement cette activité afin qu'elle puisse être offerte dès l'ouverture de l'ensemble des composantes en 2024.
-------	---

2.9 Développement des activités d'animation (ex : feux de camp sur le rivage, banquet de homard en plein air, etc.)

Actions	
2.9.1	Cibler une ressource qui dispose de compétences en événementiel et en programmation et réalisation d'activités d'animation.
2.9.2	Élaborer différents scénarios et évaluer les besoins techniques nécessaires et les coûts.
2.9.3	Procéder aux aménagements et aux acquisitions d'équipements pour réaliser les activités retenues.
2.9.4	Développer progressivement ces activités afin qu'elle puisse être offerte dès l'ouverture de l'ensemble des composantes en 2024.

2.10 Réaménagement complet du Bureau d'accueil et d'information touristique

Actions	
2.10.1	Obtenir l'affirmation de la volonté municipale de hausser le niveau de cet équipement touristique.
2.10.2	Entreprendre une démarche conjointe avec la Municipalité pour analyser les possibles lieux de relocalisation d'un BAT au village.
2.10.3	Communiquer les intentions de relocalisation d'amélioration du BAT à Tourisme Côte-Nord.
2.10.4	Évaluer les coûts.
2.10.5	Effectuer les démarches pour le financement de ce projet spécifique.
2.10.6	Réaliser ce projet en 2023.
2.10.7	Prévoir l'ouverture d'un nouveau BAT en 2024.

2.11 Réfection de la Maison du Douanier

Actions	
2.11.1	Procéder au diagnostic complet de ce bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> • Titre de propriété • État technique • Volets historiques et culturels
2.11.2	Déterminer officiellement sa vocation à l'intérieur de Destination Anticosti.
2.11.3	Valider la valeur historique et culturelle de cette maison auprès des autorités provinciales en matière de culture.
2.11.4	Entreprendre les démarches pour voir à la faisabilité d'obtenir du support pour restaurer la Maison du Douanier.
2.11.5	Réaliser les étapes selon un échéancier non déterminé pour faire de ce bâtiment et de ce lieu un élément icône de Destination Anticosti.

2.12 Signalisation d'acheminement

Actions	
2.12.1	Utiliser à l'image de marque développée au point 1.6.1
2.12.2	Utiliser des services professionnels pour réaliser un prototype de panneaux de signalisation (format, couleur, lettrage, support, etc.).
2.12.3	Confectionner un plan exhaustif de signalisation couvrant toutes les composantes de Destination Anticosti et en évaluer les coûts de réalisation et d'installation.
2.12.4	S'assurer de la cohérence avec le plan de signalisation prévu pour la Réserve de biodiversité dans les limites du territoire de Destination Anticosti.
2.12.5	Donner un mandat pour la réalisation et l'installation.
2.12.6	Compléter la réalisation et l'installation de la signalisation pour 2024.

- PHASE 3 –

**ÉLABORER UN PLAN D’AFFAIRES ET PROCÉDER AUX DEMANDES DE FINANCEMENT
(2022)**

3.1 Doter Destination Anticosti d’un plan d’affaires

Actions	
3.1.1	Approcher des firmes spécialisées pour obtenir des propositions de services.
3.1.2	Sélectionner la proposition de firmes qui correspond aux attentes de Destination Anticosti.
3.1.3	Confier le mandat de réaliser le plan d’affaires.

3.2 Obtenir le financement nécessaire aux réalisations

Actions	
3.2.1	Solliciter les programmes spécifiques aux entreprises touristiques.
3.2.2	Utiliser l’effet levier de la <i>nouvelle ère</i> touristique et la pertinence touristique du projet pour justifier les besoins de financement.